

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 février 2026 à 20 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du CGCT, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Gervais.

Date de convocation : 13 février 2026.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Patrice POTIER (Maire), Vanessa PASQUE, Jérémy FAVERON, Stéphane OUVRARD, Marie-Caroline ROZIER (Adjoint), Florence MIOTTI, Arnaud FONTHIEURE, Benoît MARTOS, Christophe PELLETAN, (Conseillers municipaux délégués), Marie LACLAU, Fabrice BERRAHIL, Marine LACHAUD, Isabelle PAGE, Mélissa GAZZINI, Jacqueline COURAUD-RAMBERT, Julien MARTINS, Ludovic DUPUIS, Florianne ORILLARD.

Absents/Excusés : M. Elie CORPORANDY

Absent non excusé :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés sans modification.

Arnaud FONTHIEURE s'est proposé et a donc été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

1 – Affectation des résultats 2025 – Budget Communal

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, réunie le 10 février 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les Comptes du budget de l'exercice 2025, décide de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget Commune 2025 comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2025

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2025	Excédent	103 473,89 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA)	Excédent	887 155,18 €
Résultat de clôture à affecter	Excédent	990 629,07 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En report à la section de fonctionnement (R002)	763 160,80 €
---	--------------

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2025	Excédent	206 935,55 €
Résultat de l'antérieur	Déficit	335 703,72 €
Résultat de clôture à affecter	Déficit	128 768,17 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	98 700,10 €
--	-------------

Recettes d'investissement restant à réaliser

Solde des restes à réaliser	98 700,10 €
------------------------------------	--------------------

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé

A la section d'investissement (R1068) :	227 468,27 €
En déficit reporté à la section d'investissement (D001) :	128 768,17 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement :	763 160,80 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : Solde d'exécution	R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
	763 160,80 €	128 768,17 €	227 468,27 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** l'affectation du résultat 2025 du Budget Communal, tel que présenté ci-dessus.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

2 – Vote du budget primitif 2026 – Budget Communal

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, réunie le 10 février 2026,

Après présentation opération par opération par le rapporteur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Budget Primitif Commune 2026, qui est présenté comme suit :

En section de fonctionnement (Dépenses/Recettes) : 1 916 744,80 €

En section d'investissement (Recettes) : 1 185 913,07 €

En section d'investissement (Dépenses) : 868 468,27 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter** le budget primitif 2026 de la Commune de Saint-Gervais tel que présenté ci-dessus,
- **D'approuver** le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant le mouvement des crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **De Donner** pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

3 – Adhésion Association ADELFA 33

M. Le Maire présente au conseil l'Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde (ADELFA 33).

Pour anticiper, alerter, agir et restreindre les conséquences des attaques de grêle sur les exploitations agricoles, les biens des particuliers ou les biens publics, un groupe d'agriculteurs, d'agronomes, de techniciens et d'élus a fondé, en 1959, l'ADELFA Gironde. Depuis près de 60 ans, elle remplit, au niveau local, trois objectifs :

- être le relais local de l'Association Nationale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ANELFA) et diffuser ses informations et l'avancée de ses recherches scientifiques et technologiques,
- perfectionner une méthode de traitement des orages afin de réduire les dégâts causés par la grêle,
- poser et activer des cheminées anti-grêle.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu les statuts de l'ADELFA 33 (Association Départementale d'Études et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques – Gironde) ;

Considérant que l'ADELFA 33 a pour objet la prévention, l'étude et la lutte contre les nuisances et fléaux atmosphériques, notamment en matière de protection des forêts, de prévention des incendies et de sensibilisation du public ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à cette association afin de participer aux actions de prévention, d'information et de coordination en matière de protection de l'environnement et de défense contre les incendies, M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette association. La cotisation 2026 s'élève à 400,00 €.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'adhérer à l'ADELFA 33 pour l'année 2026 ;

Décide de verser pour 2026 la cotisation de 400.00 € ;

Dit que les crédits sont prévus au budget.

Autorise M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

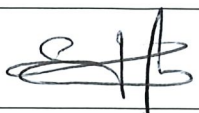
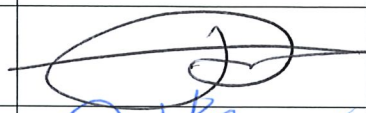
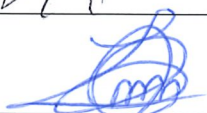
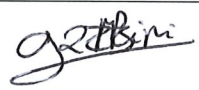
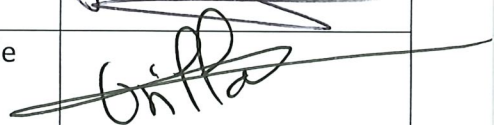
– Questions diverses

Demande de subvention séjour scolaire Collège PEUJARD : Accord. Sujet porté à l'ordre du jour du Conseil Municipal abordant les attributions de subvention aux associations.

Demande d'achat d'une parcelle communale : Accord. Sujet porté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

Séance levée à 20H28

POTIER	Patrice	Maire	
PASQUE	Vanessa	1 ^{er} Adjointe	
FAVERON	Jérémy	2 ^{ème} Adjoint	
ROZIER	Marie-Caroline	3 ^{ème} Adjointe	

OUVRARD	Stéphane	4 ^{ème} Adjoint	
FONTHIEURE	Arnaud	Conseiller Municipal délégué	
MIOTTI	Florence	Conseillère Municipale déléguée	
PELLETAN	Christophe	Conseiller Municipal	
MARTOS	Benoît	Conseiller Municipal	
LACLAU	Marie	Conseillère Municipale	
BERRAHIL	Fabrice	Conseiller Municipal	
LACHAUD	Marine	Conseillère Municipale	
PAGE	Isabelle	Conseillère Municipale	
GAZZINI	Mélissa	Conseillère Municipale	
COURAUD-RAMBERT	Jacqueline	Conseillère Municipale	
MARTINS	Julien	Conseiller Municipal	
CORPORANDY	Elie	Conseiller Municipal	Absent
DUPUIS	Ludovic	Conseiller Municipal	
ORILLARD	Florianne	Conseillère Municipale	

Le Maire, Patrice POTIER.

Secrétaire de séance, Arnaud FONTHIEURE

